



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-015-2020-07

PUBLIÉ LE 10 JUILLET 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-07-09-010 - ARRÊTÉ N° DS - 2020/019 portant délégation de signature DS
SG 7-2020- M.METTAUER (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

IDF-2020-07-09-007 - ARRÊTÉ n° 2020-DRIEE-IdF-015 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement secondaire (7 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-07-09-010

ARRÊTÉ N° DS - 2020/019
portant délégation de signature
DS SG 7-2020- M.METTAUER

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS - 2020/019

portant délégation de signature

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale, à effet de signer tous les actes relevant de sa Direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

ARTICLE 2 :

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire Général adjoint.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale, et de Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire Général adjoint, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur Samir EL BAZ, responsable du pôle pilotage interne
- Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du département dialogue social et qualité de vie au travail
- Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du département affaires juridiques et marchés publics
- Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'Information Internes
- Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie.
- Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration
- Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, de Monsieur Vincent METTAUER et de Monsieur Samir EL BAZ, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du département logistique générale et sécurité.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, de Monsieur Vincent METTAUER et de Madame Viviane MALETERRE, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Régis BEAUDET, responsable adjoint des Systèmes d'information Internes.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° DS-2019/62 du 29 octobre 2019 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

ARTICLE 8 :

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 9 Juillet 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie

IDF-2020-07-09-007

ARRÊTÉ n° 2020-DRIEE-IdF-015
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire



**ARRÊTÉ n° 2020-DRIEE-IdF-015
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire**

**La directrice de la Direction Régionale et Interdépartemental
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, par intérim**

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique du 1er avril 2019 ;

VU l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 modifié relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France.

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations.

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2020, nommant Mme Claire GRISEZ, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, par intérim,.

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-07-03-009 du 03 juillet 2020 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Claire GRISEZ, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, par intérim, en matière d'ordonnancement secondaire .

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Marc PICARD, directeur adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- M. Julien PELGÉ, secrétaire général par intérim de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

à l'effet de :

A. En qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme délégué

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;

2. Mettre ces crédits à disposition des services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution, conformément à la répartition arrêtée par le préfet de la région d'Île-de-France ;

3. Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

B. En qualité de responsable d'unités opérationnelles, signer dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 3, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « paysage, eau et biodiversité » (n° 113),
- « expertise, information géographique et météorologie » (n°159),
- « énergie, climat et après-mines » (n° 174),
- « prévention des risques » (n° 181),
- « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217),
- « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354).

C. Signer, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) ;
- « Opérations immobilières et entretien de bâtiments de l'Etat » (n° 723).

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

D. Signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux points B et C du présent article, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 2 : Pour les subventions d'un montant de 23 000 euros et plus, la délégation de signature consentie au point B de l'article 1er du présent arrêté ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre VI des budgets des ministères concernés que lorsque le préfet de la région d'Île-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

Un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés, sera transmis par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales – à chaque fois que nécessaire et avant la signature des conventions par les bénéficiaires.

Article 3 : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les conventions et décisions attribuant des subventions d'un montant de 200 000 euros et plus,
- les contrats de bail.

Article 4 : Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature, consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté, sera également exercée pour les programmes 113, 135, 159, 174, 181, 217, 354 et 723 par :

- Mme Sandie CHAMBARET, cheffe du département performance et finances du secrétariat général,
- Mme Odile CLEMENT, adjointe à la cheffe du département performance et finances du secrétariat général,
- M. Vincent AROULDASSOU, gestionnaire budgétaire au sein du département performance et finances du secrétariat général, dans le cadre de la procédure dématérialisée de gestion des retraits d'engagements d'années antérieures et de la fonction pilote des crédits de paiement,
- M. Radouane LAHMER, chef de l'unité commande publique du département performance et finances du secrétariat général,
- Mme Alessia CHARPENTIER, chef de l'unité marchés-contrats du département performance et finances du secrétariat général,
- Mme Catherine CHARBONNIER, responsable du pôle gestion des moyens matériels du secrétariat général, dans le cadre de la procédure d'autorisation des dépenses de réparation des véhicules prévues par l'accord-cadre ministériel correspondant.

Article 5 : Pour le programme 354 -05 "fonctionnement courant", subdélégation de signature, pour les engagements juridiques du titre 3 visés à l'article 1^{er} paragraphe B du présent arrêté, est accordée, dans la limite de leurs attributions et exclusivement pour des engagements d'un montant inférieur à 2 000 euros, à :

- M. Olivier ASTIER - chef de l'Unité Départementale de la Seine-Saint-Denis,
- M. Guillaume BAILLY – chef de l'Unité Départementale de Seine-et-Marne,
- M. Jean-Marie CHABANE – chef de l'Unité Départementale du Val-de-Marne,
- M. Jean-Christophe CHASSARD – chef du Centre National de Réception des Véhicules,
- Mme Agnès COURET – cheffe de l'Unité Départementale de Paris,
- Mme Nadia HERBELOT – cheffe de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine,
- M. Henri KALTEMBACHER – chef de l'Unité Départementale des Yvelines,
- Mme Isabelle KAMIL – cheffe du service de police de l'eau,
- M. Laurent OLIVÉ – chef de l'Unité Départementale de l'Essonne,
- M. Alexis RAFA – chef de l'Unité Départementale du Val-d'Oise.

Article 6 : Pour les achats réalisés dans le cadre de la procédure dite de « carte achat », sont habilités à procéder à des achats pour le compte de la DRIEE les porteurs de cartes décrits en annexe 1 (pour les programmes considérés et dans les limites de montants mentionnées).

Article 7 : Subdélégation est donnée à l'effet de signer électroniquement toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics, passés dans le cadre des programmes visés aux points B et C du 1^{er} article, sans limitation de montant aux personnes suivantes :

- M. Julien PELGÉ, secrétaire général par intérim,
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint au directeur.

Article 8 : L'arrêté 2020-DRIEE-IdF-002 du 22 janvier 2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 9 : Le Secrétaire général par intérim de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Vincennes, le 09 juillet 2020

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

La directrice régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
par intérim

signé

Claire GRISEZ

Annexe 1

Service	NOM PRENOM	Fonction	Site	P354	P217	P181	P113	P174	P159	Plafond par achat	Carte achat niveau 3
SG	PELGE JULIEN	Secrétaire général par intérim	Vincennes	X						10 000 €	
	CHARBONNIER CATHERINE	Chef du pôle moyens matériels	Vincennes	X						1.500 €	X
	CLÉMENT ODILE	Adjointe du chef du département performances et finances	Vincennes	X						1.500 €	
	ROLLAND VINCENT	Gestionnaire moyens matériels	Vincennes	X						1.000 €	
	MÉMÉVÉGNY FERDINAND	Chef du pôle systèmes d'information	Vincennes	X						1.500 €	X
DIR	LE CORGNE CATHERINE	Assistante de direction	Vincennes	X						500 €	
COM	MAUGER MAGALI	Chef du Pôle Communication	Vincennes	X						500 €	
CLAS	ALCOULOMBRE DIDIER	Président du CLAS	Vincennes		X					500 €	
SPRN	LEONARDI ALEXANDRE	Chef du service prévention des risques	Paris	X		X				1.000 €	
	AGUT PATRICK	Adjoint au chef de l'unité hydrologie et réseaux de mesure	Paris			X				500 €	
	DYCKE CHRISTOPHE	Adjoint au chef de l'unité hydrologie et réseaux de mesure	Paris			X				500 €	

Service	NOM PRENOM	Fonction	Site	P354	P217	P181	P113	P174	P159	Plafond par achat	Carte achat niveau 3
SPE	ANTON ISIDORE	Chef du pôle Picardie	Compiègne				X			500 €	
	CHEREAU FLORENCE	Chef de cellule	Bougival	X			X			500 €	
	FRANCOIS ROMAIN	Contrôleur PPC	Paris				X			500 €	
	KLISING FRANCIS	Contrôleur Pôle Champagne	Reims				X			500 €	
SNPR	RAMBAUD LUCILE	Chef de service	Vincennes	X			X			1.000 €	
SECV	BOUYER THOMAS	Chef de service	Vincennes	X				X		1.000 €	
SREMA	OLIVIER YANNICK	Responsable du laboratoire d'hydrobiologie	Paris				X			1.000 €	
	KAMIL ISABELLE	Chef de service	Paris	X			X			1.000 €	
DBSN	LAVALLART CAROLINE	Adjointe chef DBSN	Paris			X				1.000 €	
SDDTE	PORTOLA ENRIQUE	Chef de service	Vincennes	X						1.000 €	
	WOLFF ANASTASIA	Adjointe au chef de service	Vincennes						X	1.000 €	

Service	NOM PRENOM	Fonction	Site	P354	P217	P181	P113	P174	P159	Plafond par achat	Carte achat niveau 3
UD77	BAILLY GUILLAUME	Chef de l'UD	Savigny le Temple	X						500 €	
UD91	OLIVÉ LAURENT	Chef de l'UD	Evry	X						500 €	
UD95	SUJOL OLIVIER	Adjoint au chef d'UD	Cergy	X						500 €	
UD75	COURET AGNÈS	Chef de l'UD	Vincennes	X						500 €	
UD92	HERBELOT NADIA	Chef de l'UD	Nanterre	X						500 €	
UD93	ASTIER OLIVIER	Chef de l'UD	Bobigny	X						500 €	
UD94	SATIN ISABELLE	Adjoint au chef d'UD	Créteil	X						500 €	
CNRV	CHASSARD JEAN-CHRISTOPHE	Chef du CNRV	Monthléry	X						500 €	
ASN	BARBERO ALEXANDRE	Chef de la délégation ASN de PARIS	Vincennes			X				1.000 €	